

GARDE-FRONTIÈRES DES PROMESSES MAIS PEU DE MOYENS

Un groupe de travail (GT) sur la mission garde-frontières était réclamé de longue date par la CFDT DOUANE, vu l'évolution métier que prend désormais cette mission migratoire pour de très nombreuses unités de la Surveillance. Vous trouverez les documents de travail en cliquant [ICI](#).

LA MISSION

Cette mission qu'exerce la DOUANE depuis 1995 tend vers une nette transformation du métier, avec l'arrivée mi-mai 2023 d'EES (Entry/Exit System) pour tous les douaniers en charge des 77 Points de Passage Frontaliers (54 aériens, 20 maritimes, 2 ferroviaires et 1 terrestre) sur les 122 que compte la France.

La DGDDI assure également la gestion de 69 Points de Passage Autorisés sur un total de 190 PPA sur tout le territoire.

LES MOYENS

Les moyens qui nous sont octroyés pour assurer cette mission PRIORITAIRE (et non plus contrainte) sont pour la CFDT DOUANE trop minces : 58 Brigades sur les 175 tiennent l'ensemble des PPF et PPA, majoritairement aéroportuaires avec un effectif total de 1654 agents.

En comparaison, les agents de la DCPAF qui gèrent les autres PPF et PPA sont de l'ordre de 12300 agents en 2021 (source DCPAF) dont 1/3 est affecté aux contrôles des frontières.

Aux frontières extérieures, le Code Frontière Schengen impose aux Etats Membres d'effectuer des vérifications systématiques sur toutes les personnes qui franchissent les frontières tant à l'entrée qu'à la sortie.



LA CFDT EST INTERVENUE SUR PLUSIEURS POINTS, TELS QUE :

- Les sous effectifs chroniques dans de très nombreuses unités, qui ne nous permettent pas de faire de la LCF, alors que les vecteurs sont porteurs
- La formation, parent pauvre de notre administration,
- Les locaux, trop souvent non conformes au Code Frontière Schengen et qui posent de sérieux problèmes de sécurité pour les agents. Les gestionnaires de site sont souvent peu enclins à investir pour se mettre en conformité, car cela génère pour eux des investissements importants.

Nous espérons que l'arrivée prochaine d'EES va les contraindre à se mettre une bonne fois pour toutes en conformité du CFS en prenant en compte les avis-doléances de nos collègues douaniers afin d'assurer la mission dans les meilleures conditions possibles et surtout en toute sécurité, ce qui n'est pas le cas partout actuellement.

Réponse DG

La Douane est l'Administration de la frontière : La volonté de la Directrice Générale est de **renforcer ses brigades avec plus d'effectifs dans les années à venir** (Axe stratégique n° 3 du contrat d'objectif et de moyens 2022-2025 signé fin 2022 par la Directrice Générale sous l'égide du Ministre de l'époque M. DUSSOPT). On nous annonce donc que la priorité va être de renforcer les effectifs de ces brigades en charge des missions GARDE-FRONTIERES.

A suivre...

La Sous-Directrice RESEAU nous annonce que **les agents exerçant dans les PPF vont avoir plus de moyens** pour effectuer également la mission LCF. Là aussi, on attend de voir !

La priorité de la DG va être d'abord de **combler les vacances d'emplois dans les brigades dites "peu attractives"**, elle a commencé par un recrutement supplémentaire de 25 Paris-Spéciaux en 2022 (seuls les Paris spé formateurs EES sont maintenus dans les brigades jusqu'à l'arrivée d'EES mi mai 2023). Cette dernière va générer 30 % de charge de travail supplémentaire, dixit la DG, mais nous n'en saurons pas plus sur les effectifs supplémentaires que recevront les 58 brigades concernées.

Domage, les débats commençaient à devenir intéressants !

CADRE JURIDIQUE

Autre élément à l'ordre du jour de ce GT, c'est **le pouvoir des GARDE-FRONTIERES**.

Actuellement, à la frontière, les autorités de contrôle ne disposent pas du pouvoir de fouille des moyens de transport. Ainsi, la Commission Européenne a invité la France à proposer une disposition législative sur ce sujet, non prévue par le CFS et qui viendrait compléter les prérogatives actuelles du contrôle transfrontière : contrôle d'identité, interrogation des bases de données, refus d'entrée).

Une rédaction conjointe a été effectuée par la DGDDI et la DCPAF mais comme vous le savez, le conseil constitutionnel a retoqué le 22 Septembre dernier notre Art.60 du CDN. Même si ce sont deux choses différentes, une qui concerne l'immigration et l'autre la LCF, la DG doit revoir tout cela.

Bizarre... et sans doute inquiétant car cela veut dire que les pouvoirs des collègues PAFistes seraient largement améliorés en zone frontière avec ce pouvoir de fouille des moyens de transport. Affaire à suivre !



FORMATION

Nous apprenons qu'un socle de formation initiale commun aux agents de la DGDDI et de la DCPAF a été élaboré suite à la demande de l'UE et qu'il sera dispensé dès 2023. Cela représente un volume de 60 heures environ. La DNRFP va proposer prochainement dans son catalogue d'autres formations en complément pour les douaniers Garde-frontières.

La CFDT demande que les formations EES déjà effectuées en 2022 soit redispensées début 2023.

ANALYSE CFDT

Nous demandons que les affectations des stagiaires à l'ENDLR soient connues le plus tôt possible, à l'instar de ce qui est fait pour les Inspecteurs Elèves à Tourcoing, afin que les agents et contrôleurs puissent être formés et opérationnels dès leur arrivée dans leur nouvelle unité. En outre, ils disposeraient de plus de temps pour s'organiser, trouver un logement, déménager, scolariser les enfants et engendrerait beaucoup moins de stress pour toutes et tous.

ÉVALUATION SCHENGEN EN 2021

Nos frontières maritimes sont des passoires malgré les enjeux et le discours politique ambiant. Avec seulement 20 PPF maritimes sur nos milliers de kilomètres de côte française, il ne pouvait en être autrement.

Une équipe d'évaluateurs pilotée par la Commission Européenne est venue sur nos PPF et PPA au Printemps 2021 voir le dispositif de gestion des frontières extérieures de la France.

Le constat est sans appel : les non-conformités sont légion et pas des moindres :

- la stratégie nationale de gestion des frontières
- l'analyse de risque
- la formation
- les pouvoirs de garde-frontières
- la surveillance et le contrôle du vecteur maritime et notamment des bateaux de plaisance

A l'issue de ce constat, la commission européenne a formulé 31 recommandations à la France pour l'ensemble des PPF.

ANALYSE CFDT

La DG a bien pris en compte certaines recommandations mais vu que nous partons de très loin, le chemin pour rattraper le retard sera d'autant plus long, notamment sur le vecteur maritime où nos frontières resteront longtemps des passoires. Il suffirait pourtant d'investir et de recruter massivement mais nous avons bien compris qu'il n'y aura rien de plus !



EES : EMBOUTEILLAGE ANNONCÉ DANS LES PPF

Le système EES devrait, après de multiples reports, faire son entrée dans l'UE à la mi-mai 2023 (point encore à entériner selon la DG elle-même !). Un dossier EES devra être créé pour tout ressortissant de pays tiers (RPT) entrant dans l'Espace Schengen par un PPF pour un court séjour. Ce dossier comportera les données du document de voyage du RPT ainsi que ses empreintes digitales et son image faciale. Ce système sera géré par l'application de contrôles transfrontières (CTF devra être mise à jour nécessairement par rapport à celle utilisée aujourd'hui) et sa mise en oeuvre sera accompagnée de nouveaux équipements de prise des biométries (caméras et capteurs d'empreintes digitales) qui intégreront les aubettes douanières.

Pour les quatre plus grosses brigades qui gèrent des PPF (Montpellier Aéroport et les trois autres PPF maritimes tenus par les BSE de Caen, Dieppe et Roscoff), les sites seront pourvus de tablettes ou kiosques pour le préenregistrement des données des voyageurs, opéré par des «Agents Facilitateurs» recrutés à leurs frais par les gestionnaires de site. Pour les 54 autres brigades, circulez y'a rien à voir !

ANALYSE CFDT

durant les premières semaines voire premiers mois, cela risque de boucher sévèrement dans les PPF si la DG ne met pas les moyens nécessaires pour faire face à cette surcharge de travail qu'elle estime à environ 30% soit environ 500 agents. Par ailleurs, le temps de passage des voyageurs aux frontières devrait être rallongé très nettement si les douaniers ne sont pas en nombre, bien formés et avec le matériel nécessaire.

On prend les paris ?

On sait déjà qu'en 2023, la DG va devoir rendre des effectifs douaniers !

CONCLUSION

La CFDT regrette que ce GT intervienne bien tard dans un temps très réduit d'une demi-journée et que les réponses à nos questions soient restées très évasives notamment sur les emplois qui vont être le nerf de la guerre pour de nombreuses unités déjà en souffrance par manque d'effectifs.

Une fois de plus, nous sortons extrêmement déçus de ce GT, même si la DG nous annonce en refaire un autre plus spécifiquement sur EES début 2023.

La priorité de l'Administration serait de combler les postes vacants avec les sorties d'école et le TAM mais également de faire plus de LCF nous dit-on.

Pour autant, on ne voit pas comment atteindre cet objectif sans moyens. La CFDT attend des actes avec des effectifs en nombre pour effectivement assurer conjointement la mission PPF et la Lutte Contre la Fraude.

Nous attendions bien plus de ce GT et notamment :

- des effectifs chiffrés brigade par brigade,
- des prises en compte de nos demandes légitimes avec entre autres le respect du Code Frontière SCHENGEN dans tous les PPF, trop souvent baffoué par les gestionnaires de site,
- une vraie reconnaissance du métier de Garde-Frontière, et pas uniquement indemnitaire
- une vraie concertation de tous les acteurs : Référent SCHENGEN, EES, CSDS et adjoints avec la haute hiérarchie lors des prises de décisions.

IL VA FALLOIR ENCORE ÊTRE PATIENT ET SURTOUT FAIRE LA LISTE AU PÈRE NOËL, C'EST DE SAISON !